

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.

ANNONCES : 20 centimes la ligne RECLAMES : 25 centimes

PROPRIÉTAIRE-GERANT : A. REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 48, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 23, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 45

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunt 1871) and Price (e.g., 56 80, 79 50, 88 95).

ROUBAIX, 8 MARS 1875

Chronique politique

Le gouvernement s'est montré animé des meilleures intentions à l'égard de l'amendement de M. de Belcastel. Au début de la séance d'hier, M. de Broglie a annoncé à l'Assemblée que la commission, d'accord avec le gouvernement, acceptait le principe de l'amendement Belcastel; il a proposé une nouvelle rédaction portant que le veto ne pourra pas s'appliquer aux lois constitutionnelles.

M. Dufaure, que les radicaux vont encore accabler d'injures, a déclaré au nom du gouvernement qu'il acceptait la nouvelle rédaction de l'amendement de M. de Belcastel. En dépit des efforts de la gauche, cet amendement a été adopté par 410 voix contre 255.

M. Lucien Brun a développé un amendement portant que l'Assemblée serait juge des cas dans lesquels le président devrait intervenir dans les interpellations. La discussion a été renvoyée à aujourd'hui. On voit que la majorité commence à sortir de sa léthargie.

En Espagne, toujours même situation. L'anarchie s'accroît chaque jour à Madrid et dans les provinces. Heureusement, l'armée royale va pouvoir bientôt essayer un coup décisif.

Le gouvernement de Berlin se préoccupe beaucoup des menées des internationalistes allemands. Les socialistes de Berlin se préparent à fêter « dignement » le 18 mars en l'honneur des combattants berlinois de mars 1848, et du soulèvement des ouvriers parisiens de mars 1871.

L'Agence Havas a envoyé aux journaux des renseignements d'une prolixité bizantine sur l'état de santé de M. Thiers. De ces renseignements, il résulte que le président de la République est entièrement remis de son indisposition. La Bourse va donc pouvoir se remettre en hausse, puisque sur le seul bruit que M. Thiers avait saigné du nez, les fonds publics ont fléchi de 30 à 40 centimes; c'est là la cause, du moins, que les organes de la Présidence assignaient à la baisse d'avant-hier.

On nous écrit de Londres, que l'association dite Union catholique, a protesté auprès du gouvernement anglais contre la suppression des établissements religieux à Rome. C'est le jeune duc de Norfolk, premier pair d'Angleterre, qui a porté la parole auprès de lord Granville. Le ministre a répondu qu'il avait déjà pris des mesures pour que les cou-

vents anglais et irlandais fussent exceptés de la suppression, mais que, quant au Collège Romain, il ne pouvait avancer, dans son intervention diplomatique, les pays catholiques tels que la France.

Voilà une leçon donnée par des protestants à M. Thiers.

Garibaldi vient encore de commettre plusieurs lettres. Le style en est de plus en plus épileptique. Dans l'une de ces lettres, adressée « aux citoyens Louis Blanc, Ed. Quinet » et autres « nobles cœurs », il parle de l'humeur noire et atrabilaire des députés conservateurs, dignes fils des cannibales qui allumaient autrefois les bûchers, etc., etc.

L'Indépendance belge, que nous recevons cette après-midi, publie une dépêche de Berlin portant que dans les cercles officiels on croit à une entente prochaine entre l'Allemagne et la France, pour hâter l'évacuation du territoire français.

Les ligues suivantes, que nous trouvons dans l'Assemblée nationale, ne nous causent aucune surprise

Nous apprenons par des lettres de province que les chefs du parti républicain avancé ont reçu, des personnes de l'entourage du président de la République, l'avis qu'il ne fallait attacher aucune importance au discours de M. Dufaure, que la discussion sur le rapport de la commission des Trente n'était qu'une formalité, et que, quoi qu'il arrive, ils devaient considérer la République comme définitivement faite.

Nouvelles du jour

Le Courrier des Alpes nous donne des nouvelles de S. E. le cardinal Billiet.

L'état de Mgr. l'archevêque s'est sensiblement amélioré; la nuit dernière a été bonne, conservons donc nos espérances.

Le Journal d'Indre-et-Loire constate que l'Etat vient de remettre à la famille d'Orléans le château d'Amboise et ses dépendances, dont elle avait demandé et obtenu la restitution de l'Assemblée nationale.

Ce domaine fait partie des propriétés, d'une valeur de 50 millions environ, qui ont été restituées à la famille d'Orléans.

Par décision ministérielle, l'intérêt attaché aux bons du Trésor est fixé ainsi qu'il suit, à partir du 7 mars courant inclusivement :

- A 4 1/2 p. 100, pour les bons de trois à cinq mois ; A 5 p. 100, pour les bons de six à onze mois ; A 5 1/2 p. 100, pour les bons à un an.

On prête à M. Thiers un mot que nous rapporterons sous toutes réserves et sans commentaires : « Je sais bien, aurait-il dit au duc de Broglie, que je puis être sûr de votre appui tant que j'aurai la majorité dans la Chambre. »

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 7 mars. Je dois vous signaler le revirement aussi heureux qu'inattendu des dispositions de la droite.

On achevait de discuter le dernier paragraphe de l'art. 2 du projet de la commission des Trente. La Chambre avait voté la partie de cet article qui accorde à M. Thiers le droit de veto. M. de Labassetière demandait seulement que le Président ne put user de ce droit que lorsqu'il n'aurait pas pris part aux discussions, et son amendement avait été repoussé par 495 voix contre 149. L'article deux en entier avait été voté par 480 voix contre 142, et nous avions remarqué ce symptôme inquiétant que l'extrême gauche elle-même se lassait de voter avec nous contre le gouvernement.

C'est à ce moment que M. de Belcastel a présenté son article additionnel, qui spécifiait que le veto ne pourrait jamais être opposé aux lois constitutionnelles. Tout en admettant cette règle, la commission a fait déclarer, par l'organe de M. de Broglie, qu'elle ne voulait pas voter cet article parce que la chose allait sans dire, et qu'elle refusait même de remanier l'amendement pour lui donner une forme admissible.

Le refus a paru inquiétant, et c'est alors que M. Baragnon a dit qu'il suffisait qu'on hésitât à admettre l'amendement pour qu'il insistât en faveur du renvoi à la commission. La droite modérée, un peu inquiète de l'attitude suspecte de la commission, a voté avec l'extrême droite le renvoi de l'amendement Belcastel. Cet incident a eu pour résultat de jeter du froid entre la droite modérée et le centre droit, et de mettre ce dernier groupe en opposition avec la gauche, au moment où elle se rapprochait du gouvernement.

M. de Broglie a été particulièrement couvert de ridicule pour avoir changé trois fois d'avis et engagé aussi légèrement la commission. De toute part et jusque dans les tribunes, on s'écriait que l'honorable duc était le type accompli de l'Orléanisme, votant à la fois le pour et le contre et perpétuellement incertain entre tous les partis.

Cet état moral de l'Assemblée a produit un rapprochement visible des deux droites.

Vous remarquerez les plaintes exprimées par M. Pouyer-Quertier au sujet d'un assez honteux escamotage que vient de commettre le gouvernement, pour obtenir une commission favorable à la loi du traité de commerce anglo-français. Les commissaires devaient être nommés mardi dernier. La réunion n'a pas été possible à cause du grand discours de M. Thiers. Deux présidents de bureau, appartenant à la gauche, en ont profité, pour convoquer, dès le lendemain, ces mêmes bureaux sans faire connaître dans la convocation qu'il s'agissait du traité de commerce. La plupart des membres de la droite ne s'y sont pas rendus, ignorant l'importance de cette réunion, et les membres de la gauche

qui s'y sont trouvés en majorité en ont profité pour nommer des commissaires de leur bord, qui ratifieront, les yeux fermés, tout ce qu'a fait M. Thiers.

En s'acquittant de ce tour de passe-passe, les présidents de bureau étaient dans leur droit strict, mais la Chambre a réprouvé le procédé et les dispositions s'en sont aigries.

Tout cela peut valoir aujourd'hui un meilleur accueil à l'important amendement de M. Lucien Brun.

dement Belcastel. Il expose que ni dans l'esprit du gouvernement, ni dans l'esprit de la commission, il n'a jamais pu entrer la pensée de contester ni de réduire le pouvoir constituant de l'Assemblée. En conséquence, la commission, d'accord avec le gouvernement, accepte le principe de l'amendement, et elle en propose une nouvelle rédaction portant que le veto ne pourra s'appliquer aux lois constitutives.

M. Tolain demande si la commission entend classer parmi les lois constitutives les lois dont il est question à l'article 4 du projet.

Le duc de Broglie répond qu'il est impossible de répondre par avance à une telle question. A l'Assemblée elle-même il appartiendra de décider quelles lois auront le caractère constituant. (Rumeurs à gauche. — Applaudissements à droite.)

M. Tolain proteste contre une telle interprétation. Aux yeux de l'honorable membre, la loi électorale, la loi sur la seconde Chambre, par exemple, ne sauraient être considérées comme ayant le caractère constituant, puisque l'une est en quelque sorte une loi de réglementation, et que, relativement à l'autre, il a été dit que la seconde Chambre ne serait pas une institution ayant un caractère exclusivement républicain ou monarchique.

M. de Belcastel déclare n'accepter la rédaction de la commission que s'il est entendu que l'Assemblée demeure juge du caractère constituant des lois.

M. Marcel Barthe appuie les objections présentées par M. Tolain contre l'amendement. L'orateur prévoit le cas où une loi déclarée urgente serait votée, séance tenante, brusquement, sans réflexion et sans maturité, sous l'effet d'un de ces entraînements passionnés dont aucune Assemblée n'est exempte. Il n'admet pas qu'en pareille éventualité, le président de la République soit dépourvu du droit de commander une nouvelle délibération. Allons plus loin, l'Assemblée aurait-elle, par exemple, le droit de voter sans autre forme de procès une loi tendant à renverser le gouvernement ? Il importe que l'on s'explique nettement sur ce point et que toute équivoque disparaisse. L'orateur repousse l'amendement et s'en tient à la rédaction telle que le projet, qui n'établit aucune distinction entre les lois constitutionnelles et les autres. Au reste, la commission elle-même s'est prononcée dans ce sens, et cela ressort de son rapport.

Le comte Joubert demande que le suffrage universel soit, comme toutes les autres questions, soumis au jugement souverain de cette Assemblée. (Rumeurs à gauche), attendu qu'avec un suffrage universel souverain il n'est pas de gouvernement possible. (Mouvement et rumeurs à gauche). Conclusion, il faut que le pouvoir constituant de l'Assemblée soit intact et à l'abri de toute atteinte du pouvoir exécutif.

M. Lenoël demande que l'on rentre dans la vérité du contrat primitif. Bon nombre de membres n'ont voté les autres parties du projet que parce qu'ils acceptaient le terrain de transaction accepté par le gouvernement lui-même. Depuis ce jour, la commission a cru devoir modifier les conditions du contrat. L'orateur et ses amis n'acceptent pas la seconde manière de la commission et ils s'en tiennent strictement à sa première manière. (Rumeurs à droite.) L'orateur adjure donc l'Assemblée de respecter le texte primitif du projet. (Vifs applaudissements à gauche.)

L'avis du gouvernement ? s'écrient plusieurs voix à gauche.

M. Dufaure, de sa place, déclare que le gouvernement accepte l'article additionnel proposé par M. de Belcastel.

Un scrutin s'ouvre sur cette disposition.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du vendredi 7 mars.

On assure que le gouvernement adhérerait à l'amendement Belcastel, dont la commission a accepté, hier, le renvoi. Nous ne tarderons pas à savoir ce qu'il peut y avoir de fondé dans ce bruit.

La séance est ouverte à 2 heures 45 minutes.

Pas d'incident sur le procès-verbal.

Député par M. Alfred Dupont d'un rapport concluant à l'adoption d'un projet d'intérêt local.

Reprise de la discussion du projet des Trente.

M. le duc de Broglie, rapporteur de la commission, monte à la tribune. (Mouvement général d'attention.) L'honorable membre vient rendre compte de l'examen auquel la Commission s'est livrée sur l'amendement

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 9 MARS 1875

LE TRIOMPHE D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais) PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XIV.

Le retour de l'enfant prodigue. (Suite)

Le valet s'était à peine éloigné avec son échelle et son flambeau que les deux chiens favoris se mirent à aboyer de toutes leurs forces, et un homme sortit des ténèbres pour entrer dans le rayon de lumière projeté par la lanterne.

Laura Mason poussa un cri d'effroi ; mais Eleanor la prit par le bras pour l'empêcher de continuer.

Il n'y avait rien de bien alarmant dans l'aspect de cet homme. C'était tout simplement un rôdeur, non pas un vagabond ordinaire, mais un rôdeur d'assez bonne mine dont l'habit usé était d'une coupe élégante, et qui, malgré le désordre de sa toilette, avait en lui quelque chose du gentleman.

Mistress Darrell habite-t-elle toujours ici? demanda-t-il avec précipitation.

— Oui. » Ce fut Eleanor qui répondit. Les chiens aboyaient toujours, et Laura continuait à regarder l'étranger avec méfiance.

« Voulez-vous, je vous prie, lui dire que quelqu'un qui a quelque chose de très-important à lui communiquer, la demande, » ajouta l'homme.

Eleanor se dirigeait vers la maison pour s'acquiescer de ce message, lorsqu'elle vit mistress Darrell qui traversait la pelouse pour venir à elles. Elle avait été dérangée et troublée par l'aboiement des chiens.

« Qu'y a-t-il, miss Vincent? demanda-t-elle d'un ton sec; à qui parlez-vous, Laura et vous? »

Ella dépassa les deux jeunes filles et s'approcha de l'homme qui se tenait à quelques pas de la barrière; la lueur de la lanterne éclairait en plein la figure de l'étranger.

La veuve regarda sévèrement cet homme qui avait osé s'approcher de la barrière, après la tombée de la nuit, et s'adresser aux deux jeunes filles confiées à sa garde.

Mais sa figure changea dès qu'elle l'eût désigné, et un cri perçants s'échappa de ses lèvres :

« Lancelot !... Lancelot !... mon fils ! »

CHAPITRE XV. Lancelot.

Mistress Darrell demeura quelque temps dans les bras de son fils, où elle sanglotait violemment. Les deux jeunes filles s'écartèrent de quelques pas. Elles étaient tellement étonnées par cette surprise inattendue qu'elles ne savaient que faire.

C'était donc là ce Lancelot Darrell, si longtemps absent, dont le portrait était suspendu au-dessus de la cheminée de la salle à manger, et le souvenir si bien gardé !

« Mon enfant !... mon enfant !... murmura la veuve d'un ton qui parut étrange aux deux jeunes filles, tant la tendresse qu'il respirait était nouvelle pour elles; comment se fait-il que tu reviennes ainsi? Je te croyais dans l'Inde. Je croyais... »

— J'étais dans l'Inde, ma mère, quand ma dernière lettre vous a été écrite, répondit le jeune homme; mais vous savez combien cet affreux climat m'ennuyait et me rendait malade, combien la vie que je menais m'était odieuse, et j'ai tout abandonné pour revenir ici. J'ai pris passage sur le premier navire qui a quitté Calcutta, et me voici. Etes-vous fâchée que je sois de retour, ma mère? — Fâchée de le voir! mon enfant... mon enfant !... »

Mistress Darrell fit traverser la pelouse à son fils, et l'introduisit dans la maison par une porte vitrée. Elle semblait avoir

oublié complètement la présence des deux jeunes filles. Elle n'avait pas même l'air de songer qu'elles existaient, tant elle était surprise du retour de son fils. Laura et Eleanor montèrent donc dans la chambre de miss Mason et s'enfermèrent pour causer de l'étrange aventure de la soirée, pendant que la mère et le fils étaient en tête-à-tête dans le parloir du rez-de-chaussée.

« N'est-ce pas très-romanesque, tout cela, chère Nelly? dit miss Mason avec enthousiasme. Croyez-vous qu'il ait fait tout le voyage de l'Inde en Angleterre, avec cet affreux habit et cet horrible chapeau? Il ressemble tout à fait à un héros de roman, n'est-ce pas, Nelly?... sombre et pâle, grand et maigre. Qui sait s'il est revenu pour un bon motif? Je suis sûr qu'il aura la fortune de M. de Crespigny ! »

Miss Vane haussa les épaules. Elle n'était pas intéressée outre mesure par le fils prodigue qui venait d'apparaître à l'improviste, et elle avait assez à faire pour écouter toutes les exclamations de Laura et sympathiser avec sa curiosité.

« Je ne dormirai pas du tout cette nuit, Nelly, dit miss Mason en se séparant de son amie. Je vais rêver de Lancelot Darrell, de ses yeux noirs et de sa figure pâle. Quel regard fier et méchant il a, Nelly ! On dirait qu'il est furieux contre le monde, qu'il a maltraité, car il a dû être maltraité très-certainement. Il est si instruit et si habile qu'il devrait être gouverneur général, ou ambassa-

teur, ou quelque chose de ce genre, dans l'Inde. Il n'a pas le droit d'être déguenillé. »

— Je crois que s'il est pauvre, c'est de sa faute, répondit miss Vincent tranquillement. Puisqu'il a tant de talent, que ne gagnait-il de l'argent? »

Elle pensait, en parlant ainsi, à Richard Thornton qui travaillait au Phoenix Théâtre pour subvenir aux besoins de la communauté bohémienne des Pilastres, et l'habit tout taché de Dick lui paraissait magnifique en comparaison de celui du jeune prodigue qui était dans la salle d'en bas.

Les deux jeunes filles descendirent de bonne heure le lendemain matin. Laura Mason avait choisi pour sa toilette du matin une de ses plus jolies robes en mousseline qui était à peine aussi brillante que sa figure rayonnante. Les vêtements en gaz blanche de la jeune fille voltigeaient en même temps que les rubans et les dentelles de prix qui les ornaient. Elle était naturellement coquette et elle se hâta de prendre sa revanche des ennuyeux jours d'isolement qu'elle avait trouvés si pesants.

Mistress Darrell était assise à la table du déjeuner quand les deux jeunes filles entrèrent. Sa bible était ouverte auprès d'elle, parmi les tasses et les soucoupes. Sa figure était pâle et semblait plus soucieuse que de coutume, et ses yeux étaient obscurcis par les larmes qu'elle avait versées. L'héroïsme de la femme, qui avait supporté sans se plaindre l'ab-